Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit :

MAGIC GRAPHIT

Date de création/révision: 17.01.12 Version: 1.0

Ref.Nr.:

BDS001122_2_20120117

Remplace: AB12661

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

MAGIC GRAPHIT

Aérosol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Lubrifiants

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CRC Industries Europe byba Touwslagerstraat 1 9240 Zele Belgium

Tel.: +32(0)52/45.60.11 Fax.: +32(0)52/45.00.34 E-mail : hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Asemanrinne 13, 08500 Lohja	+358/(19)32.921	+358/(19)383.676
CRC Industries France	6, avenue du marais, B.P. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303.0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTR. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Kryptongatan 14, 431 53 Mölndal	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CRC Industries Europe, Belgium: Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)

France:

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0 825 812 822 LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 32 36 36 PARIS: 01 40 05 48 48 RENNES: 02 99 59 22 22 STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

MAGIC GRAPHIT

Date de création/révision : 17.01.12 Version : 1.0

produit : Ref.Nr.:

BDS001122_2_20120117

Remplace: AB12661

Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément aux directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE:

Santé: R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Physique: EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE

Environnement: non-classifié

2.2. Éléments d'étiquetage

Symbol(s) de danger : EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE



Phrases de risque (R) :

R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases de conseils de

prudence (S):

S2: Conserver hors de la portée des enfants.

Dispositions particulières

concernant l'étiquetage:

Eléments supplémentairs d'étiquetage suivant la

directive

relatives aux générateurs d?aérosols 75/324/CEE:

Indication des phrases R et S dans l'étiquetage sont réduites en fonction des dispositions pour l'étiquetage des petits emballages (Dir. 99/45/CE, art.10 § 4)

Les générateurs d'aérosols, d'une capacité maximale inférieure à 50 ml ne sont pas soumis aux dispositions de la directive aérosol (75/324/CEE, art 1)

2.3. Autres dangers

Aucun(e)

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Composants dangereux	N° CAS	EC-nr	w/w %	symbole	phrase-R*	Notes
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	200-578-6	40-60	F	11	В
propane-2-ol alcool isopropylique	67-63-0	200-661-7	<20	F,Xi	11-36-67	В
Graphite	7782-42-5		<10	-	-	G
Explication des notes						



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

MAGIC GRAPHIT Date de création/révision: 17.01.12 Version: 1.0 produit:

Ref.Nr.: BDS001122_2_20120117 Remplace: AB12661

B : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale

G : exemptés de l'obligation d'enregistrement conformément à l'article 2 (7) (a) du règlement REACH n ° 1907/2006

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
éthanol; alcool éthylique		64-17- 5	200-578- 6	40-60	Flam. Liq. 2	H225	В
propane-2-ol alcool isopropylique	01-2119457558-25	67-63- 0	200-661- 7	<20	Flam. Liq. 2,Eye Irrit. 2,STOT SE 3	H225,H319,H336	В
Explication des notes							
B : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale							

^{(*} Explication des phrases: chapitre 16)

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux :	Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau Faire appel à un médecin si l'irritation persiste
Contact avec la peau :	Enlever immédiatement tout vêtement contaminé et mouiller la peau atteinte copieusement avec de l'eau. Ensuite laver avec du savon et de l'eau Faire appel à un médecin si l'irritation persiste
Inhalation :	Air frais, tenir calme et au chaud. Faire appel à un médecin si des effets négatifs apparaissent
Ingestion :	En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire vomir et consulter un médecin Laisser à jeun.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation :	L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion :	Peut causer des troubles gastro-intestinaux
	Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.
Contact avec la peau :	Peut entraîner irritation.
-	Symptômes: rougeur, douleur.
Contact avec les yeux :	Peut entraîner irritation.
	Symptômes: rougeur, douleur.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette) Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

MAGIC GRAPHIT

Date de création/révision: 17.01.12 Version: 1.0

produit : Ref.Nr.:

BDS001122 2 20120117

Remplace: AB12661

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C. Forme des produits de décomposition dangeureux CO,CO2

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition
Assurer une ventilation adéquate

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égoût ou dans les rivières Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau informer immédiatement les autorités compétentes

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié Mettre dans un récipient approprié

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques

L'équipment devra être mis à la terre

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/?/antidéflagrant.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.

Assurer une ventilation adéquate

Éviter le contact avec la peau et les yeux.



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

MAGIC GRAPHIT

Date de création/révision: 17.01.12 Version: 1.0

produit : Ref.Nr.:

BDS001122_2_20120117

Remplace: AB12661

Laver à fond après l'usage

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C

Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé

Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Lubrifiants

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
limites d'exposition professionnelle du CE:			
propane-2-ol alcool isopropylique	67-63-0	VME	400 ppm
		VLE	500 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien			
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	VME	1000 ppm
propane-2-ol alcool isopropylique	67-63-0	VME	400 ppm
		VLE	500 ppm
Graphite	7782-42-5	VME	2 mg/m3
limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse			
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	VME	500 ppm
propane-2-ol alcool isopropylique	67-63-0	VME	200 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, France			
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	VME	1000 ppm
		VLE	5000 ppm
propane-2-ol alcool isopropylique	67-63-0	VME	-
		VLE	980 mg/m3
Graphite	7782-42-5	VME	0.08 mg/m3

8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition



Fiche de sécurité Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit : Date de création/révision : 17.01.12 Version : 1.0

Ref.Nr.: BDS001122_2_20120117 **Remplace:** AB12661

	Eviter l'accumulation de charges électrostatiques
Protection individuelle :	Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit Assurer une ventilation adéquate
inhalation :	En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié. Masque antigaz contre les vapeurs organique (type A ou AX) combiné à un filtre à particules liquides et solides résitant à l'huile
la peau et les mains :	Porter des gants (nitrile)
les yeux :	Porter des lunettes.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(pour aérosols des données pour le produit sans propulseur)

Aspect : état physique : Liquide en aérosol avec propulseur propane/butane.

couleur: Noir.

odeur :Odeur caractéristique.pH :Non applicable.Point/intervalle d'ébullition :Non connu.Point d'éclair :< 0 °C</th>

Vitesse d'évaporation : Non connu.

Limites d'explosion : limite supérieure : Non connu.

Pression de vapeur : 400 kPa (@ 20°C).

Papaité relative : 0.82 g/am2 (@ 20°C).

Densité relative : 0.82 g/cm3 (@ 20°C). Hydrosolubilité : Insoluble dans l'eau

Auto-inflammabilité : > 200 °C
Viscosité : Non connu.

9.2. Autres informations

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangeureuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangeureuses connues si utilisé selon l'usage prévu



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

MAGIC GRAPHIT

Date de création/révision : 17.01.12 Version : 1.0

produit : Ref.Nr.:

BDS001122_2_20120117

Remplace: AB12661

10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalation :	L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion :	Peut causer des troubles gastro-intestinaux
Contact avec la peau :	Un contact prolongé avec la peau résultera en un dégraissement de la peau, conduisant à l'irritation, et dans certains cas, en dermatite L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Contact avec les yeux :	Peut entraîner irritation.

Donnés toxologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	LD50 oral rat	> 2000 mg/kg
		LD50 derm.rabit	> 2000 mg/kg
propane-2-ol alcool isopropylique	67-63-0	LD50 oral rat	>2000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	>20 mg/l
		LD50 derm.rabit	>2000 mg/kg

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

non-classifié

Donnés ecotoxologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode		
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	LC50 fish	> 100 mg/l	



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

MAGIC GRAPHIT

Date de création/révision: 17.01.12 Version: 1.0

produit : Ref.Nr.:

BDS001122_2_20120117

Remplace: AB12661

propane-2-ol alcool isopropylique	67-63-0	IC50 algae	>100 mg/l
		LC50 fish	>100 mg/l
		EC50 daphnia	>100 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

12.6. Autres effets néfastes

SECTION 13: Considérations relatives à l'éimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute

précaution d'usage.

Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnment, éliminer ce produit dans un

centre agréé de collecte des déchets.

Emballage contaminé : La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et

nationale

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Numéro UN: 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d"expédition: AEROSOLS, flammable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: 2.1



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

MAGIC GRAPHIT

Date de création/révision : 17.01.12 Version : 1.0

produit : Ref.Nr.:

BDS001122_2_20120117

Remplace: AB12661

ADR/RID - Code de classification:5F

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d"emballage: Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour	Non
l'environement:	INOIT
IMDG - Marine pollutant:	No
IATA/ICAO - Dangereux pour	Non
l'environement:	INOII

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

IMDG - Ems:	F-D,S-U
IATA/ICAO - PAX:	203
IATA/ICAO - CAO	203

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européens actuels.

Directive 99/45/CE

Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

Données nationales	(FR) France
Maladies professionnelles: tableau n°:	Tableau n°84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel
Maladies à caractère professionnels: rubrique:	603: Alcools, polyalcools et leurs esters nitriques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

SECTION 16: Autres informations

*Explication des phrase de risques:

R11: Facilement inflammable.



Nom du produit : MAGIC GRAPHIT produit : Date de création/révision : 17.01.12 Version : 1.0 Ref.Nr.: BDS001122_2_20120117 Remplace : AB12661

	R36: Irritant pour les yeux. R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
*Explication des mentions de danger:	H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigenges de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.

